

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT  
DU DEVELOPPEMENT DURABLE  
ET DU BASSIN DU CONGO**

**DIRECTION GENERALE  
DE L'ENVIRONNEMENT**

**REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité – Travail – Progrès**

-----

**DECLARATION DE LA REOUBLIQUE DU CONGO A LA PREMIERE REUNION  
DU COMITE DE NEGOCIATIONS INTERGOUVERNEMENTALES (CNI)  
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL JURIDIQUEMENT  
CONTRAIGNANT SUR LA POLLUTION PLASTIQUE, Y COMPRIS EN MILIEU  
MARIN**

Monsieur le Président, la République du Congo vous félicite pour votre élection a la présidence de l'INC

Madame la Secrétaire Exécutive du Comite de Négociation Intergouvernementales

Je remercie les Autorités de ce pays pour avoir accepter d'abriter cette réunion et pour leur hospitalité

Mes remerciements vont également a l'endroit du PNUE et de tous ceux qui de prêt ou de loin ont contribue ou contribuent encore a la réussite de la présente réunion.

La République du Congo est un pays situe dans le Bassin du Congo, caractérisé, non seulement des grandes entendues de forets danses-poumon écologique de l'humanité, mais aussi des réseaux hydrographiques d'envergure internationale à l'instar du majestueux fleuve Congo et de l'Océan pacifique. Tous ces réseaux hydrographiques bordent les agglomérations du pays et sont vulnérables à la pollution plastique, provoquée par l'action humaine.

La pollution plastique constitue un fléau ; on la retrouve dans les mers, les océans et tous les cours d'eau, ce qui en fait un danger global et le premier ennemi de la planète en matière de biodiversité. Contre cette pollution, le combat est loin d'être gagné, ce qui rend nécessaires les temps de mobilisation tels que celui de cette première réunion du Comite

de Négociations intergouvernementales, chargé de créer un instrument juridique international contraignant contre la pollution plastique y compris dans l'environnement marin.

Cet accord devrait permettre aux Etats de mettre en œuvre des plans d'action pour prévenir, réduire et éliminer la pollution plastique, selon une vision claire et commune, avec des objectifs ambitieux et mesurables et des indicateurs appropriés. Et-ce avec l'implication de tous les acteurs de secteurs informels et formels, tant économiques que politiques et sociaux, privés ou publics.

Ces plans d'actions devront constituer la priorité pour la mise en œuvre de ce prochain accord. Nous souhaitons qu'ils soient recommandés à tous les membres au lancement de cet accord.

Le CNI-1 devra donner le ton aux négociations à venir, en mettant l'accent sur les questions de procédure, de définition des concepts et les discussions sur la portée qui pourraient fournir une boussole directrice pour la conception d'un accord ambitieux et efficace qui devra comporter des dispositions facilitant sa mise en œuvre, tels que :

- Le renforcement des capacités technique, scientifique et financières des états en développements ;
- Le suivi de la gestion des plastiques à toutes les étapes de leur cycle de vie ;
- Des mesures contraignantes envers toutes les initiatives contraires aux objectifs de cet accord, qui devront être réprimées non seulement par des législations locales, mais aussi par la mise en pratique des principes de pollueurs-payeurs et de responsabilité élargie du producteur.
- Le contrôle et la surveillance des mouvements transfrontières en coopération avec les conventions de Bale et de Bamako ;
- Une échéance respectable par toutes les parties de l'élimination des plastiques a usage unique ;
- Un système de reporting sur un cycle bisannuel par les Etats parties sur l'état d'avancement de la gestion Ecologiquement rationnelle des déchets plastiques.

La République du Congo informe la communauté ici présente de l'existence au niveau des Etats du Bassin du Congo un instrument de gestion de l'économie Bleue, appelé Fonds Bleu du Bassin du Congo. Il est crée pour participer à l'amélioration des voies de navigation et de transport et a l'appui de l'installation de projets hydroélectriques, au développement de la pêche et de la pisciculture et au renforcera l'irrigation en vue d'accroitre la productivité sur les terres arables dans les savanes. Toutes ses activités sont aujourd'hui vulnérables à la pollution plastique. Dans le cadre de cet accord que nous sommes entrain de négocier, il pourra servir de source des financements de contrepartie pour la réalisation des projets relatifs au plastique. Mas il faut pour cela que ce fond soit soutenu, renforcé par des institutions de développement et les pourvoyeurs des ressources. Cette information vise a rechercher les partenaires pour le fonctionnement de cet outil nécessaire pour la lutte contre la pollution plastique en milieux aquatiques.

Monsieur le Président, la République du Congo salue la création de ce nouvel accord en négociation.

Nous vous remercions pour votre attention a notre declaration.